

Réponse du Gouvernement d'Azerbaïdjan

Se basant sur des dossiers soumis par le Ministère de la justice de la République d'Azerbaïdjan, le Procureur Général a ouvert une instruction pénale concernant des malversations qui avaient été constatées dans le cadre des activités de certaines ONG locales et de filiales de certaines organisations internationales le 22 avril 2014. Selon les preuves réunies dans le cadre de cette instruction et le rapport intérimaire d'enquête, il a été établi que le dirigeant de l'Institut pour la liberté et la sécurité des Reporters, **Emin Huseynov**, s'est rendu coupable d'entreprises illégales, d'évasion fiscale de grande ampleur du budget de l'Etat, et en a tiré un important profit depuis 2011. Sur cette base, une instruction pénale s'appuyant sur les articles 192.2.2, 213.2.2 et 308.2 du code de procédure pénale a été ouverte à l'encontre d'Emin Huseynov le 19 août 2014 et la Cour du district de Baku Nasimi a délivré un mandat d'arrêt contre lui. Etant donné qu'il a pris la fuite, se dérochant à ses responsabilités, il fait l'objet d'un mandat de recherche.